

23 janvier 2026

M. John Mbadi,
Secrétaire d'État au Trésor national et à la Planification économique, Kenya

Monsieur,

Objet : LE RÔLE DU KENYA DANS LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (GPE) EN 2026

Nous, les organisations de la société civile soussignées, nous réjouissons d'apprendre que le gouvernement du Kenya organise le 26 janvier un événement de reconstitution des ressources du GPE intitulé « Investir dans notre avenir ».

Le gouvernement du Kenya a joué un rôle crucial aux côtés du Royaume-Uni lors de la dernière reconstitution des ressources [du Partenariat mondial pour l'éducation](#) (GPE) et nous espérons que cela constituera un exemple fort pour la prochaine reconstitution, qui sera co-organisée par l'Italie et le Nigeria plus tard cette année.

Lors de la dernière campagne de reconstitution des ressources du GPE, co-organisée par le Kenya et le Royaume-Uni, le président Kenyatta a rédigé une [déclaration des chefs d'État sur le financement de l'éducation](#) ; il serait donc logique que le Kenya encourage et aide le gouvernement nigérian à faire de même, afin de mobiliser les engagements et les promesses de dons des gouvernements partenaires du GPE à travers le monde.

Un point de référence logique et essentiel pour définir ces nouveaux engagements devrait être [l'Appel à l'action sur le financement de l'éducation](#), adopté lors **du Sommet des chefs d'État des Nations unies sur la transformation de l'éducation (TES)** en 2022, qui souligne l'importance de mesures en matière de fiscalité, de dette et de masse salariale du secteur public pour transformer le financement de l'éducation. Le TES a été la réunion mondiale sur l'éducation de plus haut niveau jamais organisée et a défini un programme crucial sur le financement de l'éducation publique, qui devrait être stratégiquement mis en avant dans la perspective et lors de la reconstitution des ressources du GPE en 2026 :

1. En matière de FISCALITÉ

L'appel à l'action du TES invite les gouvernements à « s'engager à atteindre un ratio fiscal adéquat par rapport au PIB, comme requis, grâce à des réformes fiscales ambitieuses et progressives, assorties d'engagements liés au financement des investissements dans l'éducation ».

Il a également appelé la communauté internationale à « donner la priorité aux mesures mondiales en matière fiscale, en soutenant les réformes internationales susceptibles d'aider les pays à accroître leurs recettes fiscales de manière rapide et progressive », notamment par le biais « d'une action mondiale contre les niches fiscales, d'accords sur un registre mondial des actifs, de la réduction des flux financiers illicites, de la lutte contre la fiscalité commerciale inéquitable, de la lutte contre les paradis fiscaux et de la promotion d'un processus visant à établir des règles fiscales mondiales équitables ».

Lors de **la reconstitution des ressources du GPE**, l'importance de ces engagements devrait être réaffirmée, et les gouvernements partenaires devraient être encouragés à donner des exemples illustrant comment l'augmentation des recettes fiscales grâce à des réformes progressives peut contribuer à transformer les financements disponibles pour les systèmes éducatifs. Il serait également important de mentionner le rôle crucial joué par le Groupe de l'Afrique aux Nations unies pour faire pression en faveur d'un vote de l'Assemblée générale des Nations unies sur une convention fiscale des Nations unies en 2022/2023, ainsi que la manière dont les négociations sur cette convention à Nairobi en 2025 ont contribué à maintenir l'élan. Cette dynamique doit être maintenue jusqu'en 2026, en vue de l'approbation finale de la Convention fiscale des Nations unies en 2027, car la modification des règles fiscales mondiales est essentielle pour permettre à chaque pays de générer davantage de recettes nationales afin de transformer le financement de l'éducation.

2. Concernant la DETTE

L'appel à l'action du TES était très clair quant à la nécessité de s'attaquer à la dette si les pays veulent financer une éducation publique de qualité. Il a exhorté la communauté internationale à « soutenir les mesures d'allègement, de restructuration et, dans certains cas, d'annulation de la dette pour tous les pays qui dépensent plus pour le service de la dette que pour l'éducation ». Il a également appelé les gouvernements à contribuer à « réviser l'

architecture financière et de la dette internationale [...] notamment en supprimant les conditionnalités qui exigent une réduction des dépenses d'éducation comme condition préalable à l'obtention de nouveaux financements ».

Dans le cadre de la **reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)**, le gouvernement du Kenya, tout comme celui du Nigeria et de nombreux autres pays, doit souligner à quel point il est préjudiciable d'être contraint de consacrer davantage de ressources au service de la dette extérieure qu'à l'éducation. Le niveau d'endettement actuel en Afrique constitue l'un des principaux obstacles à l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation. Avec 54 pays en crise de la dette et 50 % de l'ensemble des pays à faible revenu consacrant plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation, il s'agit d'une situation courante qui nécessite une attention urgente. Nous espérons que le gouvernement kenyan pourra collaborer avec le gouvernement nigérian et d'autres pour unir leurs forces et réclamer une restructuration audacieuse de la dette, l'annulation de la dette et une refonte de l'architecture de la dette, moyens essentiels pour progresser dans le financement de l'éducation. Lors du Sommet des Nations unies sur le financement du développement qui s'est tenu à Séville en juin 2025, le Kenya et le Nigeria se sont joints à d'autres nations africaines pour réclamer une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine. Cette initiative a été bloquée dans le document final consensuel de Séville, mais le Kenya et le Nigeria pourraient souligner l'importance de faire avancer ce dossier pour soutenir le financement de l'éducation – par exemple en appelant tous les gouvernements partenaires du GPE à soutenir un vote en faveur d'une Convention des Nations unies sur la dette lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

3. À propos de l'AUSTERITÉ et des ENSEIGNANTS

L'appel à l'action lancé par le TES invitait la communauté internationale à « *exhorter le Fonds monétaire international (FMI) et les autres institutions financières internationales à s'attaquer aux obstacles, tels que les contraintes salariales dans le secteur public, qui empêchent d'augmenter les dépenses consacrées à l'éducation ; et à promouvoir des politiques permettant un recrutement massif de nouveaux enseignants qualifiés partout où il existe des pénuries* ». Ce programme a été renforcé par les recommandations finales formulées en 2024 par [le Groupe de haut niveau sur la profession enseignante mis en place par le Secrétaire général des Nations unies](#).

La **reconstitution des ressources du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)** offre l'occasion de s'opposer aux recommandations politiques souvent coercitives du FMI – visant à réduire ou à geler la masse salariale du secteur public – qui ont un impact dévastateur sur la capacité à recruter davantage d'enseignants, malgré la pénurie de personnel enseignant. Le gouvernement du Kenya devrait collaborer avec le Nigeria pour demander au FMI de soutenir une augmentation effective du pourcentage du PIB consacré aux salaires du secteur public afin de remédier à la pénurie d'enseignants, et pour l'inviter à s'engager dans un dialogue soutenu avec la communauté éducative mondiale (ce que le FMI continue d'éviter).

Il est tout à fait pertinent, dans le cadre d'une initiative des chefs d'État en faveur de la reconstitution des ressources du GPE, de mettre l'accent sur le programme stratégique plus large en matière de financement qui a été convenu lors du Sommet sur la transformation de l'éducation. Le Kenya, en tant qu'ancien co-hôte, peut collaborer avec le gouvernement nigérian pour construire un discours positif et transformateur sur le financement de l'éducation lors de la reconstitution des ressources du GPE. L'événement de reconstitution prévu ^{le 26} janvier serait une occasion idéale de démontrer cet engagement et cette coopération.

Bien entendu, toute déclaration collective des gouvernements partenaires devrait également **appeler les donateurs à maintenir ou à renforcer leurs engagements envers le GPE**, en leur rappelant l'objectif de 0,7 % du RNB pour l'APD et le critère du Sommet sur la transformation de l'éducation selon lequel 20 % de l'aide devrait être allouée à l'éducation – et en réaffirmant l'importance des principes d'efficacité de l'aide. Bon nombre des participants à la réunion ^{du 26} janvier seront des donateurs bilatéraux et il est essentiel qu'ils ressentent la pression collective exercée par les gouvernements partenaires des pays en développement pour inverser les tendances inquiétantes en matière de réduction de l'aide.

Compte tenu du rôle du Kenya en tant que leader régional en matière d'éducation des filles et d'autonomisation des jeunes, nous soulignons l'importance de veiller à ce que tous les engagements financiers pris lors de la reconstitution des ressources du GPE soient sensibles au genre, transformateurs et inclusifs. Nous exhortons le gouvernement du Kenya, en partenariat avec le Nigeria, à promouvoir des stratégies de financement de l'éducation qui éliminent les obstacles auxquels sont confrontées les filles, en particulier celles touchées par le mariage précoce, la grossesse et/ou le handicap, et à donner la priorité au recrutement et à la fidélisation d'enseignants formés à la sensibilité au genre. En plaçant l'égalité des sexes et la participation des jeunes au cœur du financement de l'éducation, le Kenya peut réaffirmer son leadership continental et créer un précédent transformateur pour la communauté éducative mondiale.

Si cela constitue une occasion de soulever des questions stratégiques sur la scène internationale, c'est aussi le moment pour le gouvernement kenyan de renforcer ses propres engagements nationaux en matière de financement de l'éducation, par exemple en prenant des engagements dans le cadre du [« 4 S Framework »](#) :

1. Maintenir la **part** du budget consacrée à l'éducation à un minimum de 20 % de son budget annuel
2. Augmenter le **montant** global du budget de l'État (par des mesures en matière de fiscalité, de dette et d'austérité)
3. Accroître la **ciblée** des dépenses en matière d'éducation – afin d'atteindre les personnes les plus exclues et marginalisées, notamment les filles et celles qui se marient précocement ou sont enceintes
4. Renforcer le **contrôle** des dépenses en matière d'éducation – par exemple par le biais d'audits indépendants, d'un suivi communautaire du budget, d'un suivi de l'intégration des personnes handicapées, etc. – afin de s'assurer que les fonds parviennent bien à leurs destinataires, en particulier dans les communautés marginalisées.

Alors que nous célébrons la Journée internationale de l'éducation le²⁴ janvier, nous attendons avec impatience l'événement du ²⁶ janvier et espérons que le gouvernement du Kenya pourra collaborer avec le gouvernement du Nigeria afin de tirer le meilleur parti de cette occasion historique de jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale de l'éducation.

Cordialement

ActionAid

Groupe de travail Elimu Bora

Coalition Elimu Yetu

Forum des femmes africaines spécialistes de l'éducation (FAWE), section du

Kenya Campagne mondiale pour l'éducation (GCE)

Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels

Commission kenyane des droits de l'homme

Plan International

Alliance « Tax & Education » (Tax Ed)